

CONVOCATION

Mairie

Objet : Conseil municipal du 8 décembre 2022.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**Jeudi 8 décembre 2022 à 19h00,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
2, place du Général Leclerc
40 011 Mont de Marsan Cedex**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.



Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Charles Dayot, the Mayor of Mont de Marsan.

En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, vous êtes prié(e)s de bien vouloir transmettre celui-ci à l'adresse suivante: cabinet@montdemarsan.fr

Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées

1. - *Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022*
2. - *Compte rendu des décisions du Maire*

I – Solidarité et handicap

3. - Acquisition d'un terrain dans le cadre de l'initiative départementale « Chacun sa vie, chacun sa réussite ».

II – Sports et grands projets

4. - Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2022/2023.
5. - Couverture des courts de tennis à la Hiroire – approbation du projet et du plan de financement.
6. - Concession de travaux relative à la construction d'un hangar de couverture de deux courts de tennis pour production photovoltaïque au stade de l'Argenté – Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession.
7. - Projet d'anneau cycliste au Stade harbaux - Modification plan de financement du stade Harbaux.

III – Vie associative et culture

8. - Subventions « projets 2022 » - Budget principal de la ville.
9. - Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique de l'I.D.E.M.

IV – Sobriété énergétique et développement durable

10. - Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.

V – Ressources humaines et santé, qualité de vie au travail

11. - Engagement de servir des policiers municipaux.
12. - Mise à jour du tableau des effectifs.
13. - Adhésion au dispositif de médiation préalable avec le Centre de Gestion des Landes.

VI – Finances

- 14.* - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.
- 15.* - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 – Budget principal et budgets annexes.
- 16.* - Révision des attributions de compensation pour 2023 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.
- 17.* - Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAC du Peyrouat.
- 18.* - Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la Régie des Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2022.

VII – Cœur de Ville

- 19.* - Fixation des droits de place des marchés pour l'exercice 2023.
- 20.* - Résiliation du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Mont de Marsan et la SARL BILMAIN.
- 21.* - Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

VII – Urbanisme

- 22.* - Cession d'un bout de terrain Chemin de Thore à Mont de Marsan.

Questions diverses.